

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance ordinaire du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt juin, à 09 heures 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Françoise DODDI-POUYET.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice	11
Présents	7
Pouvoirs	3
Votants	10

Présents :

Nathalie LALLIER, Françoise DODDI-POUYET, Carole OUVRARD, Claudette SERGENT, Colette BENOIST, Marie-Noëlle LE BEUZ, Claude LABBE

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Catherine REYT a donné pouvoir à Françoise DODDI-POUYET, Michèle PRIEUR a donné pouvoir à Claude LABBE, Bernard PINGUET a donné pouvoir à Colette BENOIST

Absent(s) excusé(s) :

Peggy PERROCHON

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

DELIBERATION N° DEL_2023_014

OBJET: AIDES SOCIALES FACULTATIVES

Madame Françoise DODDI-POUYET, Vice-Présidente du CCAS, expose,

VU les dossiers présentés, et les attributions accordées entre le 4 avril 2023 et le 6 juin 2023.

Le Conseil d'Administration du CCAS ayant entendu l'exposé de Madame Françoise DODDI-POUYET,

Après avoir délibéré **à l'unanimité**,

PREND ACTE des aides suivantes :

- 1) Bons alimentaires d'un montant de 100 € du mois d'avril 2023 à mars 2024.
- 2) Aide financière d'un montant de 300 € à verser directement au prestataire EDF.
- 3) Bons alimentaires d'un montant de 160 € pour le mois de juin.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste, le 20 juin 2023.

Pour extrait conforme,
La Présidente,
Nathalie Lallier.